



TAXES D'ELIMINATION DES DECHETS URBAINS Tarifs 2018

I Taxe de base annuelle :

Particuliers :

Par ménage, selon le nombre de pièce du logement

Fr. 130.00 par logement \leq 2.5 pces

Fr. 190.00 par logement $>$ 2.5 pces et \leq 4.5pces

Fr. 270.00 par logement $>$ 4.5 pces

Les résidences secondaires sont taxées comme les ménages

Entreprises :

Par entreprise,

Selon le genre d'activité, Fr. 220.00 et avec la pondération suivante :

- Catégorie 1 : Entreprises de services
Bureaux (fiduciaires, assurances, avocats, notaires, magasins d'habits, ingénieurs, kiosques, horlogers, etc.), professions médicales, coiffeurs, instituts de beauté, etc.
Montant multiplié par 1
- Catégorie 2 : Etablissements publics et similaires
Café-restaurants, bars, tea-rooms, boucheries, boulangeries, dancings, buvettes, hôtels, y compris restaurants annexés, homes, petites industries, etc.
Montant multiplié par 1.1
- Catégorie 3 : Industrie, artisanat et autres entreprises
Industries, artisanat, magasins d'alimentation, commerces de vin, propriétaires-encaveurs, entreprises agricoles (y compris agriculteurs indépendants) et viticoles, etc.
Montant multiplié par 1.2
-

II Taxe proportionnelle

Particuliers :

Selon le volume des déchets (**taxe au sac**) :

de Fr. 0.80 à Fr. 2.40 par sac de 17 litres

de Fr. 1.50 à Fr. 3.50 par sac de 35 litres

de Fr. 2.50 à Fr. 7.50 par sac de 65 litres

de Fr. 4.00 à Fr. 12.00 par sac de 110 litres

Entreprises :

Selon le volume des déchets (**taxe au sac**) :

de Fr. 0.80 à Fr. 2.40 par sac de 17 litres

de Fr. 1.50 à Fr. 3.50 par sac de 35 litres

de Fr. 2.50 à Fr. 7.50 par sac de 65 litres

de Fr. 4.00 à Fr. 12.00 par sac de 110 litres

OU

Selon le poids des déchets (**taxe au poids**) :

Fr. 320.00 par tonne pesée
